

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N°045-2025**

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « GAGNERAUD CONSTRUCTION » afin de procéder au remplacement du mât 06.407 situé sur le giratoire route de Caen/Voie des Alliés 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** Le Jeudi 20 Mars 2025 (de 08H30 à 11H30), restriction de la circulation avec neutralisation d'une sortie sur le giratoire route de Caen/Voie des Alliés 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**ARTICLE II :** « GAGNERAUD CONSTRUCTION » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE III :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV:** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
  - La Police Municipale,
  - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
  - « GAGNERAUD CONSTRUCTION »,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mardi 18 Mars 2025.

Monsieur le Maire  
Thierry LEFORT

